

Compte rendu de réunion

Commission CYCLOSPORT UFOLEP86



Lieu : UFOLEP 86 - POITIERS

Date : 2 FEVRIER 2023 à 18h30

Présents : J-Claude BOUDRUCHE, Maxime BECQUET, J Marie RIBARDIERE, Eric PICARD

Absents : Paul CORDEAU

Objet de la réunion : Réunion descentes et préparation saison 2023

COMMISSION DE DESCENTES DE CATEGORIE

Voir tableau en pièce jointe.

Les coureurs pourront courir dans leur nouvelle catégorie à partir du 1^{er} MARS avec 10 points de handicap sur leur carton.

CARTONS 2023

Une réunion est prévue le 24 février 2023 à 19h30 à l'UFOLEP.

Le règlement national a été mis à jour par rapport à la refonte des catégories FFC.

Ci-joints Tableaux de correspondance pour les doubles licenciés (masculins et féminines)

Des correspondances de catégorie doivent être respectées pour les coureurs doubles licenciés. Sur les demandes les catégories des coureurs doubles licenciés n'ont pas toujours été renseigné.

La CTD86 va demander une extraction de la base FFC en début de saison pour vérifier la catégorie FFC des coureurs doubles licenciés. Elle se réserve le droit de reclasser les coureurs en fonction de leur licence FFC.

OUVERTURE COURSES AUX AUTRES FEDERATIONS

La CTD a décidé de durcir le règlement national par rapport à l'ouverture des courses aux autres fédérations : les FFC OPEN3 ne sont pas acceptés sur les courses de la Vienne.

Règlement correspondant en pièce jointe

Pour rappel, aucun coureur d'une autre fédération (FFC ou autres...) ne peut courir en 3^{ème} et 4^{ème} catégorie UFOLEP.

INFORMATIONS COURSES

1. Redevance courses

Le barème est inchangé :

Redevance organisateur
moins de 60 participants 1,00€ ; de 61 à 100 participants 1,25€ ; Plus de 100 participants 1,50€ ; gratuit pour les benjamins U13 minimes U15 et cadets U17
<i>La feuille de résultats à envoyer dès le dimanche soir par email pour mettre les résultats sur le site</i>
Destination de cette fiche + feuilles d'engagements + le règlement :
Jean Claude BOUDRUCHE - 3 avenue des 4 Vents - 86180 BUXEROLLES jean-claude.boudruche@orange.fr

Pour rappel, le nombre de coureurs à prendre en compte pour le calcul de la redevance est le nombre de coureurs ayants pris le départ de la course (UFOLEP et autres fédérations).

2. Tarifs engagement courses 2023

- Pour les Engagements à l'avance sur le site de l'UFOLEP National : tarif identique à 2022 (7 euros)
- Pour les engagements sur place le jour de la course : les tarifs seront désormais majorés (10 euros)

Détail tarif : Voir tableau ci-joint